



Certificat d'engagement et de connaissance

DOCUMENT PRÉPARÉ PAR L'AVEF

Visibilité Financière et Responsabilité Sociétales






Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale
L 211-10-1 CRPM : « **Tout détenteur d'un équidé atteste de sa connaissance des besoins spécifiques de l'espèce** »
Ce certificat concerne les équidés (chevaux, ânes, mulets, bardots)

A savoir :

Des référentiels faisant consensus auprès des scientifiques permettent de définir les besoins physiologiques et comportementaux des équidés :

- Les « 5 Libertés » (FAWC 1970)
- Les 4 principes et 12 critères du « Welfare Quality »

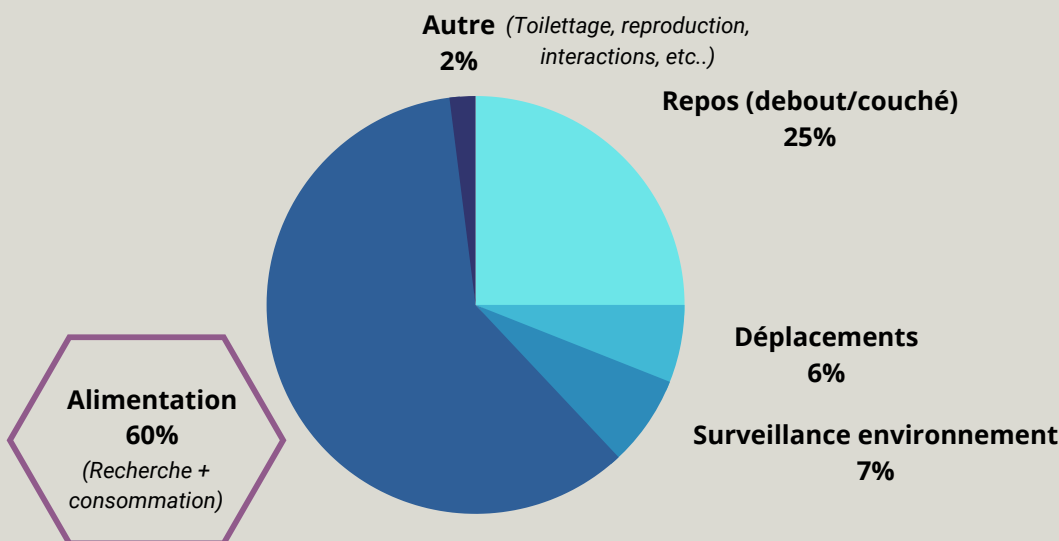


5 libertés FAWC	12 critères WQ®
 Absence de faim et de soif	Absence de faim prolongée Absence de soif prolongée
 Absence d'inconfort	Confort autour du repos Confort thermique
 Absence de douleur, de blessures et de maladies	Absence de blessures Absence de maladies Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation
 Liberté d'expression d'un comportement normal	Facilité de déplacement Expression des comportements sociaux Expression des autres comportements
 Absence de peur et de détresse	Bonne relation Homme-Animal Etat émotionnel positif

La connaissance de **l'éthogramme du cheval** (définition : description formelle physique et fonctionnelle de chacun des comportements émis par une espèce) **et son adaptation aux conditions de vie domestiques permettent de définir son « Budget-Temps ».**



L'objectif doit être de s'en rapprocher le plus possible dans le mode de vie du cheval domestique

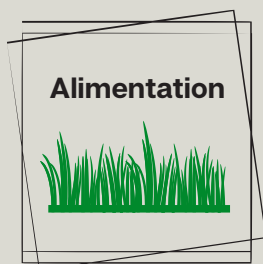


L'éthogramme des **ânes et apparentés présente quelques particularités.**

Pour connaître les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux, votre vétérinaire traitant est toujours le bon interlocuteur.



Besoins physiologiques, comportementaux et médicaux



Les équidés sont des **herbivores non ruminants à digestion continue**. Le temps consacré à la prise alimentaire est prédominant (idéalement 16h/24)

- **Base de l'alimentation : FIBRES** +++ : Herbe et/ou fourrages (Foin essentiellement)
- En fonction de l'activité physique et du statut physiologique (poulinière, croissance, etc) => ajout d'aliments complémentaires
 - **Huile végétale** = apport de calories sans amidon
 - **Céréales** (maximum 1g d'amidon/kg de PV/repas)
 - et/ou **Aliments concentrés** (granulés, floconnés, ...)
 - Apport de **compléments en minéraux et vitamines** (CMV) => équilibre de la ration, selon les besoins individuels
- **Aucun aliment complémentaire ne se substitue aux apports de base en fibres.**
- **Accès à une source alimentaire en continu = pas de période de jeûne prolongée**

Les besoins quotidiens = environ 30 litres d'eau pour un cheval de 500 Kg.

(varie ++ selon conditions climatiques et l'exercice sportif)

Les équidés **peuvent vivre au pré toute l'année** dans des climats tempérés.

- **Nécessité d'avoir un abri**
 - naturels (haies naturelles, ramure des arbres,...)
 - Ou abris artificiels adaptés.

Si hébergement en box

- confortable, ventilé et suffisamment spacieux
- le cheval doit pouvoir se déplacer, se coucher et se relever sans majorer les risques de blessures.

Sommeil

Phases de sommeil plutôt courtes et répétées

- **Environ 6h de sommeil / 24h.**
- Debout, en décubitus sternal (couché « en vache ») ou en décubitus latéral (couché sur le côté) notamment chez le poulain.

Contacts sociaux avec des congénères

Les équidés sont une espèce grégaire, vivant naturellement en troupeau

Le contact régulier avec des congénères est important pour leur bien-être.

Univers sensoriel et émotionnel

Le cheval est une proie :

- Capacités sensorielles très développées et état de vigilance élevé.
- Perception de l'environnement différente de la notre (vision, audition, olfaction,...)
- Le **stress chronique**, non pris en charge, est générateur de **troubles du comportement** (agressivité, syndrome dépressif, stéréotypies, ...).

Cas particulier des ânes et assimilés :

- **Besoins nutritionnels inférieurs** à ceux des chevaux. Dans nos régions au climat tempéré, les apports nutritionnels doivent être beaucoup moins riches, sans compléments en concentrés
- Un âne boit proportionnellement moins qu'un cheval.
- Mode de **vie en extérieur indispensable**. Ils sont plutôt adaptés aux climats chauds et aux sols secs.
- **Décubitus latéral peu fréquent**
- **Liens sociaux particulièrement forts** chez les ânes => la séparation est génératrice de stress intense.
- Réponse au stress chez l'âne **plus souvent dans l'immobilisation que dans la fuite.**





Activité motrice

Les équidés ont :

- **Besoin d'une activité motrice quotidienne** pour leur croissance, l'entretien de leur musculature, leur fonctionnement digestif, leur équilibre émotionnel, ...
- Une **locomotion lente et permanente**, avec une prise alimentaire intermittente (observée lors des périodes d'exercice libre ou pour les équidés vivant au pré)

Un cheval hébergé en box doit, pour compenser, pouvoir bénéficier d'un exercice en liberté quotidien (plusieurs heures). L'activité sportive (montée ou non) ne compense pas l'exercice en liberté.



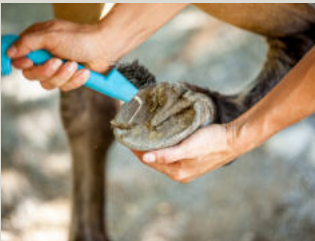
Conduite et contention

Pour assurer la sécurité de l'équidé, de l'environnement et des personnes lors de sa manipulation, les **techniques de conduite et de contention doivent être connues et maîtrisées** : conduite en main au licol par exemple.



Soins généraux

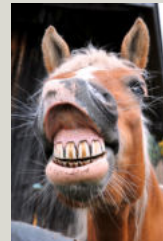
- Tout détenteur doit **savoir observer quotidiennement les équidés** dont il a la charge :
 - **état corporel**
 - **état du pelage** (*pansage quotidien notamment*)
 - **état des membres, des yeux et des naseaux**
 - **évaluation de la respiration, qualité des crottins, etc..**
- Un changement de comportement est un indicateur précoce de maladie ou d'une affection douloureuse nécessitant un diagnostic vétérinaire.



Soins des pieds

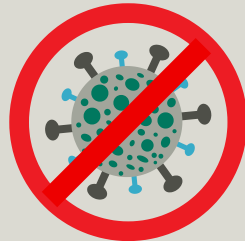
« **Pas de pied, pas de cheval !** »

Selon l'adage bien connu, un détenteur d'équidé doit savoir lui prendre les pieds pour les **curer quotidiennement**.



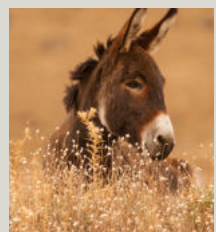
Soins des dents

Pour mastiquer efficacement et donc digérer correctement les aliments ingérés, **les tables dentaires doivent être régulièrement contrôlées** par un professionnel qualifié.



Traitements préventifs vaccinations et vermifuges

- **Vaccination** fortement conseillée contre : **Grippe équine, Tétanos, Rhinopneumonie**
- **Vermifugation des équidés = doit être raisonnée** en fonction :
 - De la population d'équidés
 - Du mode de vie
 - Des sensibilités individuelles
 => afin d'éviter les résistances des parasites et de limiter l'impact environnemental. La **réalisation de coproscopie** est recommandée



Cas particulier des ânes et assimilés :

- Activité motrice plus lente et plus prolongée que les chevaux.
- **Position couchée prolongée** + diminution de la réaction aux stimulations extérieures = **souvent signe de maladie ou d'affection douloureuse**.
- Conformation particulière des pieds chez **les ânes** => **parage particulier et régulier**.
- **Entretien dentaire moins fréquent** = les ânes ont une alimentation plus ligneuse.
- Symptômes d'infestation parasitaire frustes mais **mêmes principes de vermifugation** conseillés.



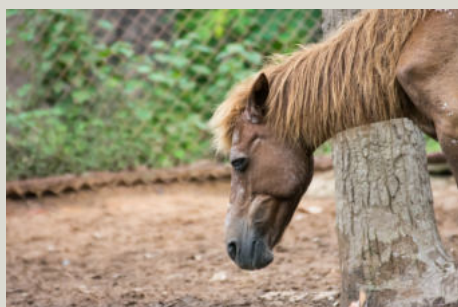
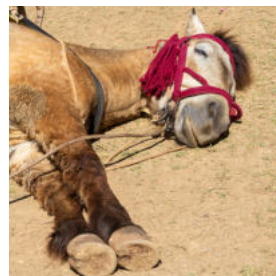
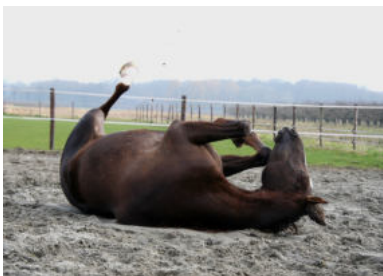
Stérilisation

- Pour contrôler la reproduction et faciliter leur manipulation et leur intégration au troupeau, la **castration des mâles est fréquemment conseillée**.
- Il est **également possible de stériliser chirurgicalement les femelles**, pour contrôler les naissances ou lors de tumeur ovarienne.



Signes des principales maladies et affections douloureuses

- Les **coliques** sont fréquentes chez les équidés. Elles s'expriment par une douleur abdominale, le plus souvent liée à l'appareil digestif. Les symptômes sont plus frustes chez les ânes et apparentés. Le pronostic des coliques est très variable.
- La **fourbure** est une maladie particulièrement douloureuse associée à une nécrose vasculaire des pieds. Elle peut être la conséquence d'erreurs alimentaires majeures, d'infections généralisées, de toxémie ou de maladie hormonale notamment chez les chevaux seniors.
- Les **stéréotypies** (anciennement appelés tics) sont la manifestation d'une **pathologie comportementale**, pouvant être liée à la privation de contact avec les congénères, à un environnement sensoriel trop pauvre, à un manque de fibres dans l'alimentation,...



Fin de carrière et fin de vie

- La fin de la période d'activité sportive d'un équidé **ne doit pas être synonyme d'abandon**.
- Les options de fin de vie sont : la mort naturelle, l'euthanasie, ou l'abattage si l'animal n'est pas réglementairement exclu de la filière bouchère.



Réglementation

- **Identification obligatoire** pour tous les équidés : signalement graphique, descriptif (littéral ou codifié) et transpondeur
- **Déclaration de lieu de détention** auprès de l'IFCE : permet de connaître les répartitions de population en cas de problème sanitaire (épizootie)
- **Déclaration d'un vétérinaire sanitaire** pour tout détenteur de 3 équidés au moins : à effectuer auprès de la DD(CS)PP. Après déclaration, permet de bénéficier d'une visite sanitaire bisannuelle.
- Il existe une **réglementation spécifique au transport des animaux vivants**, notamment des équidés : seuls les équidés aptes au transport peuvent voyager ; tenue d'un registre de transport, durée et distance réglementée...
 - Sont inaptes au transport : les juments gestantes proches du terme ou ayant mis bas depuis moins de 8 jours, les poulains dont le cordon n'est pas sec, les jeunes chevaux de plus de 8 mois non licolés...
- En cas d'infractions aux obligations réglementaires, le détenteur s'expose à une contravention de 3^e classe (450 euros par infraction)
- La **carte d'immatriculation** est aujourd'hui dématérialisée : elle **doit être mise à jour à chaque changement de propriétaire**
- Une réglementation stricte existe pour la **traçabilité des médicaments administrés aux équidés destinés à la consommation**



**Démarches
sanitaires du
détenteur - IFCE**



Implications financières et logistiques

- Entretenir un équidé représente un coût inévitable : selon un consensus large, **le coût d'entretien moyen d'un équidé est de 8 à 13 euros par jour minimum.**
- **L'espérance de vie d'un équidé dépasse 25 ans chez les chevaux, 35 ans chez les poneys et les ânes.**
- Des événements imprévisibles, notamment des accidents de santé peuvent générer des coûts supplémentaires parfois élevés.
- Les besoins fonciers sont évalués à **environ 1 ha par équidé.**
- Les tarifs pratiqués obéissant à la loi du marché et à la libre concurrence, il est impossible de donner un coût alimentaire ou de pension pour un équidé.
- Le matériel nécessaire à l'entretien d'un équidé est variable selon la pratique équestre, son coût également.
- Les tarifs pratiqués étant libres, il est impossible de donner un coût précis des frais de santé pour un équidé (vétérinaire, maréchal-ferrant, ...).
- Les solutions pour la fin de vie doivent être anticipées.
- Il est **nécessaire de prévoir un moyen de transport adapté** (achat ou location, van ou camion, ...)
- **L'acquisition d'un équidé doit être un acte réfléchi en ayant conscience de la responsabilité que cela induit**, avec des frais incontournables et des frais imprévisibles et ce pour toute la durée de vie de l'animal jusqu'à sa mort.



Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. Il est prévu des sanctions pénales en cas de manquement.

Article 521-1 Code Pénal (Extraits) :

« Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.(...) Est également puni des mêmes peines l'abandon d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité (...). Est considéré comme circonstance aggravante de l'acte d'abandon le fait de le perpétrer, en connaissance de cause, dans des conditions présentant un risque de mort immédiat ou imminent pour l'animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité. »

Détenteur d'équidés

- Personne engagée

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

.....

**Attention : Veuillez recopier à la main, la phrase ci-dessous, puis dater et signer le présent certificat :
Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un équidé, je m'engage expressément à les respecter.**

.....
.....
.....
.....

Et notamment j'ai bien connaissance :

- De leurs besoins physiologiques, comportementaux et médicaux spécifiques
- Des obligations d'identification et de déclaration les concernant
- Des implications financières et logistiques auxquelles cela m'engage

Fait le à.....

Le vétérinaire, certificateur habilité :
Nom, Signature, Cachet professionnel et
n° Ordre

Le Détenteur d'équidés :
Nom et Signature

numéro d'enregistrement du lieu
de détention

ANNEXES DU CONTRAT



 **Référentiel CEC**



 **Charte BEE**



Règlement transport IFCE -SIRE

